



FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

BENOÎT HAMON

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

La France est une grande nation scientifique, la 6ème puissance scientifique mondiale. Nous pouvons être fiers des succès de sa recherche, de ses prix Nobel, de ses médailles Fields, des performances de ses équipes de recherche fondamentale dans le robot Curiosity sur Mars ou la mission Rosetta, dans la preuve de concept du boson de Higgs au CERN, dans la lutte contre le sida. Chaque année le CNRS attire un tiers d'étrangers parmi ses nouveaux chercheurs. Notre pays est parmi les plus attractifs pour les étudiants et les chercheurs internationaux, et dispose d'universités performantes et reconnues qui ont su depuis 40 ans concilier une recherche de haut niveau et un enseignement de qualité, démocratisé et ouvert à de nouveaux publics étudiants.

Mais l'enseignement supérieur et la recherche français font aujourd'hui face à des défis majeurs. L'explosion de la demande mondiale de formation supérieure, portée par le développement des classes moyennes dans de nombreux pays, et le caractère

désormais mondial de la recherche de « talents », rendent indispensable l'ouverture accrue aux échanges internationaux de nos laboratoires et universités. Les effectifs étudiants vont continuer de progresser à un rythme rapide, notamment en raison de la démographie. L'enseignement supérieur français reste l'un des meilleurs au monde pour former des élites de haut niveau, mais demeure marqué par de fortes inégalités sociales : les enfants de familles aux revenus modestes sont sous-représentés dès la licence, encore moins nombreux en master, et quasiment absents des effectifs en doctorat. L'ampleur des défis sociaux, environnementaux, technologiques à l'échelle mondiale accroît le besoin de nouveaux savoirs, et d'innovations de natures sociales, politiques, technologiques. L'investissement soutenu en matière de R&D dans les pays comparables ou émergents, et le retard français en termes de soutien à la recherche technologique, rendent nécessaire une politique d'innovation ambitieuse seule à même de sortir notre industrie d'une concurrence

internationale mortifère par les coûts.

Notre pays occupe encore une place de choix dans le monde, mais une place fragile et menacée. Stagner, ce serait reculer. L'enseignement supérieur et la recherche ont besoin d'un nouvel élan pour s'inscrire pleinement dans le vaste mouvement de renforcement des capacités de formation et de recherche que nous observons à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, la France a non seulement un modèle d'enseignement supérieur et de recherche à défendre, mais aussi à promouvoir. Ce modèle, c'est celui d'un service public de l'enseignement supérieur, financé principalement par l'Etat, ouvert et accessible, notamment grâce à des droits d'inscription modérés qui constituent un avantage comparatif international. C'est également un modèle dans lequel l'Etat stratège et régulateur assume sa mission, corrige les inégalités et prépare l'avenir, car une politique nationale n'est pas que la simple addition de politiques d'établissements. C'est enfin une

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

stratégie scientifique nationale qui place en son cœur la recherche fondamentale de long terme, indépendante, risquée et exploratoire, productrice de savoirs transférables ou non à des applications.

Il est donc nécessaire de s'appuyer sur ce modèle singulier, qui n'est pas isolé, d'en faire une force, plutôt que de lui tourner le dos ou de le fragiliser. La compétition accrue entre établissements au nom d'une course aux classements internationaux biaisés, la concentration des moyens sur quelques-uns au nom d'une conception de l'excellence réductrice, les certitudes de nos élites dirigeantes économiques et administratives formées sans jamais être confrontées au doute, ou les logiques de fermeture des universités au mouvement de démocratisation par le renforcement de la sélection, y compris par l'argent, sont autant d'évolutions qui tournent le dos à l'ambition qui doit être celle de la France, et autant de voies sans issue. L'enseignement supérieur et la recherche ne souffrent pas de « trop d'Etat », mais plutôt des renoncements successifs de celui-ci, notamment

en matière d'investissement. L'enseignement supérieur et la recherche n'ont pas besoin d'un nouveau « big bang » institutionnel, mais de stabilité et de simplification des structures, d'un cadre national régulateur et protecteur, luttant contre les inégalités et prévenant le développement de la judiciarisation des rapports entre les acteurs, mais aussi de temps et de moyens renforcés qui leur permettent réellement d'innover dans la durée.

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas les suppléments d'âmes d'une société inégalitaire ou d'une économie à l'arrêt. Ils doivent être les leviers de puissance dans un monde en mutation, confronté à la révolution numérique, à la réinvention des formes de travail, au changement climatique, à la montée des tensions identitaires et des inégalités sociales, à l'émergence de nouveaux processus démocratiques.

Pour choisir notre avenir plutôt que le subir, il est donc indispensable de penser le monde que nous voulons en nous appuyant sur les savoirs

scientifiques, mais aussi de nous donner des leviers pour agir par l'élévation du niveau de qualification des nouvelles générations et l'évolution des compétences, la formation tout au long de la vie, et par l'innovation.

La Nation doit faire le choix d'investir dans son avenir. Les universités et laboratoires doivent inscrire leur action au service de la société, irriguer les politiques publiques, et aider à penser le temps long. La force des politiques universitaires et scientifiques du passé résidait dans la transformation de la société qu'elles ont permis : sans cette boussole, aucune ambition ne peut se concrétiser. Depuis quelques années cette perspective semblait avoir parfois disparu au profit de logiques de court terme.

C'est un nouveau pacte pour le progrès que nous proposons au pays. Le progrès, c'est la trajectoire vers le monde désirable qu'il nous revient de construire. Notre ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche est indissociable de cette perspective.

Remettre l'enseignement supérieur en mouvement au service d'une politique d'élévation du niveau de qualification

Pour réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur et parvenir à diplômer 60% d'une classe d'âge, **la priorité sera donnée à la réussite étudiante dans les premiers cycles**, où se concentrent les difficultés d'orientation, l'échec, et les insuffisances dans l'organisation des parcours. L'enjeu, c'est de lutter contre la sélection par l'échec, en donnant aux universités les moyens d'**une nouvelle ambition pédagogique** et en créant de nouveaux parcours de réussite.



Passer d'une orientation subie à une orientation choisie.

L'orientation imposée a les mêmes conséquences que l'orientation par défaut : la démotivation et l'enfermement des jeunes dans des parcours auxquels ils sont mal préparés, qui mènent souvent à l'échec. L'orientation doit être un processus maîtrisé par les jeunes et leur famille, éclairé des informations utiles en amont des choix, accompagnée dès le lycée par le service public, qui doit être garant de la même qualité d'accès à l'information qui est la première cause de sélection sociale.

Afin de **faciliter l'accueil des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT**, où leur taux de réussite est supérieur, les bacheliers professionnels qui le souhaitent pourront être admis de droit en STS après avis de l'équipe pédagogique de terminale, et le nombre de bacheliers technologiques accueillis en IUT sera doublé (pour passer de 15 000 à 30 000 par an) grâce à une meilleure incitation à poursuivre des études dans cette filière et un conditionnement des moyens des IUT à l'accueil de ces publics étudiants.



Réformer les premiers cycles pour éviter l'orientation par défaut et démocratiser la réussite.

Pour lutter contre l'échec dans les premières années, une réforme globale des premiers cycles de l'enseignement supérieur sera engagée. Elle reposera sur le renforcement de la **spécialisation progressive** qui permet les réorientations sans redoublement, en particulier par le décroisement disciplinaire lors des deux premières années, et la **rénovation pédagogique** (nouvelles méthodes d'enseignement, reposant notamment sur le numérique, développement des cours en TD et **suppression des cours en amphithéâtre en première année**). L'évaluation des enseignements par les étudiants sera généralisée, pour améliorer la qualité des enseignements et soutenir le développement professionnel des enseignants. L'innovation pédagogique, qui doit s'exercer en positif dans le cadre de règles nationales concernant l'accès l'organisation des formations et garantissant le cadre national des diplômes, fera l'objet d'un appel à projet spécifique dans le cadre des investissements d'avenir (PIA 3).

La réforme des premiers cycles nécessite également d'**inventer de nouveaux parcours** permettant aux bacheliers professionnels et technologiques qui le souhaitent de poursuivre leurs études supérieures dans des conditions adaptées : la possibilité de préparer une Licence professionnelle en trois ans immédiatement après le baccalauréat leur sera ouverte. Pour les bacheliers professionnels et technologiques qui entrent dans la vie active après le baccalauréat, une nouvelle voie de qualification dans l'enseignement supérieur « hors les murs » par validation des acquis de l'expérience professionnelle, anticipée, accompagnée et d'une durée adaptée, sera créée pour leur permettre d'obtenir un diplôme (BTS, DUT ou licence professionnelle).



Construire 50 000 logements sociaux pour les étudiants en 5 ans.

L'accès à un logement indépendant et adapté à loyer modéré est une étape dans la construction d'un parcours d'autonomie, une condition de la mobilité pour les étudiants issus des territoires les plus éloignés des établissements d'enseignement supérieur, et un facteur de réussite dans les études. Si 68% des étudiants sont prêts à décohabiter, seuls 13% d'entre eux sont logés en résidence universitaire ou en internat. Bien qu'ayant progressé ces dernières années, le parc de logement des CROUS dénombre ne dénombre que 172 000 places. Pour ceux logés indépendamment de leur famille, le loyer est de très loin le poste de dépense le plus lourd dans leur budget.

Un plan pluriannuel pour le logement social des étudiants, visant l'ouverture de 50 000 places nouvelles sur cinq ans, prioritairement dans les métropoles en tension, et majoritairement confiés en gestion aux CROUS, sera engagé et s'appuiera sur la mobilisation des acteurs du logement social destiné aux étudiants.



Engager la révolution de la formation tout au long de la vie à l'université.

« L'instruction ne doit pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école, elle doit embrasser tous les âges » écrivait Condorcet en 1792. Malgré leurs atouts, les établissements d'enseignement supérieur représentent seulement 3% du marché de la formation continue en France, et 15% de la formation continue en matière de formations supérieures. Pour former les salariés aux compétences et emplois de demain, pour les accompagner dans l'essor des nouvelles formes de travail, **les universités doivent s'ouvrir à tous les publics, être à l'écoute des besoins de tous les territoires, et préparer à tous les emplois** : l'université de tous les savoirs doit aussi être celle de tous les métiers.

Le dynamisme des universités en matière de FTLV doit être amplifiée, et les récents progrès enregistrés doivent être poursuivis pour **doubler le chiffre d'affaire de la formation continue universitaire par rapport à la situation actuelle**, en s'appuyant sur leurs atouts (valorisation de la recherche permettant d'accéder à des connaissances et des compétences de pointe, caractère diplômant des formations dispensées qui concourt à l'objectif de promotion sociale de la FTLV) et en s'attaquant à leurs faiblesses (nouvelles modalités d'organisation interne de cette activité, mobilisation des personnels, adaptation de l'offre de formation reposant sur des blocs de compétences).

Faire tomber les frontières : une nouvelle donne pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche



Ouvrir nos universités aux étudiants du monde : +25 % d'étudiants internationaux supplémentaires en France à l'horizon 2020.

La France demeure une destination de référence pour les mobilités étudiantes : elle a accueilli 235 000 étudiants internationaux en 2014. La progression réelle du nombre d'étudiants internationaux en France ces dernières années (+11,2 % de 2009 à 2014) n'a pas empêché son influence de s'éroder : après plusieurs années passées comme 3ème pays de destination, derrière les Etats-Unis (842 000 étudiants) et le Royaume-Uni (428 000), notre pays est passé en 2015 à la 4ème place derrière l'Australie (266 000) et de la 2ème à la 4ème place en termes d'accueil des étudiants Erasmus en mobilité.

Face à la concurrence des pays anglo-saxons, au dynamisme des pays émergents, et dans le contexte d'une forte augmentation du nombre d'étudiants en mobilité dans le monde dans les prochaines années, notre pays doit continuer à s'ouvrir aux étudiants du monde. Cette politique d'ouverture est indispensable pour maintenir sa place et préserver son rayonnement international, affirmer sa langue et son influence, soutenir sa politique de solidarité et assurer le développement de nos entreprises et de nos échanges par la formation de jeunes professionnels internationaux.

Chaque étudiant étranger préalablement accepté dans un établissement français doit pouvoir arriver dans notre pays et être accueilli dans des conditions favorables à sa réussite. L'effort en faveur des bourses d'attractivité sera porté à 150M€, et les universités seront accompagnées pour financer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement spécifiques. L'évaluation académique des candidatures doit relever de la compétence exclusive des établissements d'enseignement supérieur. La procédure d'attribution des visas sera simplifiée et dématérialisée. Les guichets uniques d'accueil facilitant les démarches administratives seront développés. Le développement des cours dispensés en langues étrangères dans les universités françaises sera encouragé.



Chaque étudiant doit pouvoir effectuer un séjour à l'étranger de six mois au cours de ses trois premières années d'études, sous la forme d'un semestre de formation ou d'un stage.

2 étudiants français sur 3 terminent leurs études sans aucune expérience de séjour à l'étranger, et l'accès à la mobilité est aujourd'hui marqué par d'importantes inégalités entre écoles et universités et selon l'origine sociale. Malgré le succès de programmes tels qu'Erasmus+ et des divers dispositifs d'aide, 60% des étudiants en mobilité doivent financer leur séjour international sans aucune aide publique. La mobilité internationale ne doit plus être un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit au bénéfice de tous les étudiants c'est **ce que permet le revenu universel d'existence (RUE) qui pourra être touché pendant au moins un an à l'étranger au cours de sa formation.**

La génération actuelle des étudiants français est déjà ouverte sur le monde : il convient de l'aider à réaliser ses projets en répondant à ses aspirations. Effectuer une partie de sa formation à l'étranger représente une expérience d'autonomie, un épanouissement personnel, une ouverture culturelle. C'est une nécessité pour améliorer l'apprentissage des langues étrangères, un moyen pour apprendre

autrement en se confrontant à d'autres approches pédagogiques, une valorisation du cursus de plus en plus nécessaire pour une insertion professionnelle réussie. Le développement massif de la mobilité des étudiants français contribue au rayonnement de la France à l'étranger, à l'essor de la francophonie, et soutient le développement des activités des entreprises françaises à l'international, notamment les PME qui seront aidées pour accueillir ces nouveaux stagiaires.

La France lancera un programme « Victor Hugo » de mobilité internationale pour l'ensemble de ses étudiants, complémentaire à ceux existants, reposant sur la création d'un droit à un semestre de mobilité dans l'ensemble des formations de Licence qui permettra à 150 000 étudiants des universités de partir à l'étranger chaque semestre, soit 300 000 par an (contre 120 000 chaque année aujourd'hui).

La politique d'internationalisation des universités françaises sera encouragée en vue du développement d'accords de coopération avec les établissements étrangers, et les entreprises françaises à l'étranger seront mobilisées pour accueillir des stagiaires. Les maquettes des formations de Licences seront révisées pour intégrer la possibilité d'acquérir des connaissances et compétences en lien avec le diplôme préparé lors d'un séjour d'étude ou d'un stage à l'étranger. Ce droit à la mobilité fera l'objet de d'un financement adapté, reposant sur le bénéfice pendant une durée maximum de un an du RUE pour les étudiants en mobilité et sur la gratification des stagiaires accueillis dans les entreprises françaises à l'international.



Affirmer la vocation de « terre d'asile scientifique et universitaire » de la France pour les chercheurs, universitaires et étudiants en danger.

La France doit affirmer sa vocation de terre d'asile scientifique, pour les chercheurs, universitaires et étudiants en danger, du fait de la situation d'urgence dans leurs pays d'origine liée à la situation sécuritaire ou politique.

Cible privilégiée des belligérants ou des gouvernements des pays qu'ils ont fui, ils représentent des acteurs majeurs de la reconstruction après la fin des conflits, ou d'une démocratisation en cas de transition politique. Fragilisés par l'ingérence politique dans leurs travaux de recherche ou la remise en cause de leurs résultats, leurs compétences et leurs connaissances participent aux progrès des savoirs à l'échelle internationale et doivent être protégées et mobilisées par nos établissements et nos laboratoires. En renonçant à attirer les talents étrangers dans nos laboratoires, en se résignant à ce qu'ils aillent massivement alimenter la recherche aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne ou ailleurs, c'est le déclin scientifique de la France que nous organiserions. En permettant l'accueil des chercheurs, universitaires et étudiants en danger, la France se montre à l'inverse fidèle à sa tradition d'accueil et fière de son rayonnement international.

L'effort de la France en faveur des étudiants demandeurs d'asiles ou réfugiés sera doublé afin de contribuer à la bonne intégration des 2000 étudiants concernés dans les établissements d'enseignement supérieur, par la création d'un programme de bourse spécifique pour les quelque 1200 étudiants-réfugiés non-éligibles aux bourses sur critères sociaux, et la création d'un fonds de soutien aux établissements qui les accueillent, notamment pour financer des cours de français.

500 chercheurs et universitaires en danger seront accueillis en France, dans le cadre de la pérennisation du programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE) visant à aider financièrement les universités et organismes de recherche d'accueil en France, et l'accélération des démarches par la désignation d'un référent administratif interministériel.

Placer la science au cœur de la société

Réchauffement climatique, stagnation économique, terrorisme, montée des inégalités sociales, culturelles, territoriales, crises géopolitiques : la France fait face à des défis complexes et doit se positionner dans un environnement toujours plus incertain. L'excellence de la recherche française dans ces domaines est une chance pour agir dans ce monde en mutation. Jamais nous n'avons autant eu besoin de l'éclairage des chercheurs, du regard et des analyses des scientifiques pour éclairer la société et les pouvoirs publics, affronter l'avenir et aider à reconstruire un projet collectif. La recherche de sens, en sciences humaines ou en sciences dites « dures », l'apprentissage du doute méthodique, le respect des savoirs comme des savoir-faire sont autant de piliers sur lesquels peuvent se construire la culture citoyenne et la souveraineté populaire.



Rapprocher la recherche de la décision publique

La coupure entre les scientifiques et les décideurs politiques est l'une des causes majeures des déficiences de nos politiques publiques. Les chercheurs, dont l'apport à la conception mais aussi à la mise en œuvre et à l'évolution des politiques publiques pourrait être si important, doivent être davantage mobilisés.

Un conseil de scientifiques de haut-niveau sera placé auprès du Président de la République pour éclairer la prise de décisions publiques. Représentants des grandes disciplines, tant en sciences dites « dures » qu'en SHS, ces scientifiques auront pour mission de faire l'interface entre la recherche et la décision politique. Pour cela, ils seront associés en tant que de besoin au conseil des ministres ou à toute réunion de haut niveau supposant un éclairage scientifique.

La prise en compte de l'expertise scientifique et des résultats des travaux de recherches les plus récents dans les études d'impact préalables aux projets de loi présentés par le Gouvernement sera généralisée, notamment pour effectuer les comparaisons internationales utiles, évaluer les conséquences des dispositions envisagées et les répercussions susceptibles d'en résulter.



Renforcer le partage des cultures scientifiques, techniques et industrielles.

« *Il n'y a pas de démocratie du pouvoir sans démocratie du savoir* » disait Condorcet. Le partage de la culture scientifique dans tous les secteurs de la société, notamment en milieu scolaire, est non seulement un enjeu de culture, mais aussi de démocratie : l'apprentissage de la démarche scientifique et du raisonnement critique est un enjeu de citoyenneté permettant de se prémunir contre le foisonnement des informations fausses et autres « faits alternatifs ».

Afin de promouvoir auprès des jeunes le goût de la science et de la technologie, et de résorber l'écart entre l'évolution des sciences et des techniques et les capacités des citoyens à la comprendre pour la maîtriser, il est nécessaire de **donner un nouveau souffle au développement des politiques partenariales (Etat, collectivités territoriales, associations) en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)**. La formation à la culture scientifique, à la pédagogie de la CSTI, et aux pratiques d'expérimentations sera développée dans la formation initiale et continue des enseignants, afin qu'ils sensibilisent les élèves à la pratique de l'expérimentation et développent le goût des sciences et de la technologie dans le temps scolaire. Les actions d'éducation populaire aux sciences par les sciences seront soutenues, en particulier dans le cadre des activités périscolaires et des projets éducatifs territoriaux liés à la réforme des rythmes scolaires. Une conférence annuelle entre l'État et les régions et les acteurs de la CSTI sera organisée pour définir les axes d'une stratégie nationale dans ce domaine et programmer les financements adaptés.



Favoriser la pluralité du débat en économie en créant une nouvelle section au sein du Conseil National des Universités.

Pour que la démocratie respire à nouveau, le débat économique et social en son sein doit être nourri d'une pluralité d'analyses, sur le fonctionnement concret de nos économies et leur possible réforme, entre lesquelles il appartient aux citoyens d'arbitrer. Afin de redonner de l'oxygène à une pensée sur l'économie qui en a cruellement besoin, lutter contre l'attractivité déclinante des formations en sciences économiques et répondre au constat unanimement partagé d'un trop faible pluralisme dans le recrutement des professeurs d'économie à l'université, **une nouvelle section du Conseil National des Universités dénommée « Institutions, économie, territoires, sociétés » sera créée**. Elle rassemblera les économistes, sociologues, géographes ou historiens qui ne trouvent pas à valoriser l'interdisciplinarité de leurs travaux dans les sections existantes. Elle fournira les conditions institutionnelles pour qu'un vrai pluralisme existe dans la vie des idées, dans la pensée économique et sociale, et dans les pratiques de l'économie dans la société.



Accroître la responsabilité sociale des universités.

Au-delà de leurs missions fondamentales de création et de diffusion du savoir, les universités doivent se saisir des nouvelles préoccupations culturelles, sociales et économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec leur environnement socio-économique, les collectivités territoriales et la société. Actrices du développement économique local et régional, elles doivent disposer des moyens nécessaires pour inscrire leur action dans la cité et dans leur territoire.

Les universités doivent pouvoir mieux valoriser leur patrimoine immobilier, dont l'usage est loin d'être permanent compte tenu de la saisonnalité de l'activité d'enseignement. Elles pourront également devenir propriétaires du foncier des campus pour leur permettre de mener des politiques de construction nécessaires à leur expansion, en lien étroit avec les acteurs de leur territoire, dans le cadre des grandes orientations fixées par l'Etat, en matière de développement durable et d'économies d'énergie notamment.

Afin de faciliter la création d'entreprises par les chercheurs et les jeunes diplômés, des « zones franches campus » seront créées en association avec les collectivités pour permettre aux entreprises innovantes incubées dans les universités et laboratoires de disposer de dispositions fiscales incitatives en contrepartie notamment d'un engagement au maintien de l'activité sur 5 ans minimum.

Faire confiance aux femmes et aux hommes qui créent et partagent les savoirs



Créer 7 500 emplois en cinq ans dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants, améliorer la qualité des enseignements et les taux d'encadrement, renforcer le potentiel de recherche de nos laboratoires, et renouveler les générations d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, **un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche est aujourd'hui indispensable.**

1 500 emplois seront créés chaque année dans les universités et laboratoires publics, dont 1 000 dans l'enseignement supérieur et 500 dans la recherche. Une attention particulière sera apportée à la création d'emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs destinés à renforcer les fonctions d'appui à la recherche et à alléger les tâches administratives aujourd'hui effectuées par des chercheurs afin de leur redonner du temps pour réaliser leurs travaux

Un plan pluriannuel de résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche sera engagé, par des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire.



Revaloriser et rénover les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de rendre les carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs plus attractives, une augmentation de la rémunération des débuts de carrière est nécessaire.

La rémunération des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs en début de carrière sera augmentée de 10%. Elle interviendra par la création d'un véritable régime indemnitaire pour les maîtres de conférences, destiné à reconnaître la diversité de leurs missions et en particulier leur investissement pédagogique, et par la revalorisation de la prime de recherche des chargés de recherche.

Le métier d'enseignant-chercheur sera rénové, afin de mieux évaluer la diversité de leurs missions pour mieux les reconnaître, d'adapter à leur demande la durée de leur service d'enseignement au cours de la carrière, d'accroître la mobilité, et d'augmenter le droit à la formation continue, le ressourcement pédagogique ou la réalisation d'activités de recherche.



Objectif : aucune thèse sans financement.

Le doctorat est une formation par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Les doctorants participent à la production de connaissances, à l'enseignement et à l'amélioration de la qualité de la recherche française. Actuellement, 27% des 17 000 nouvelles thèses débutées chaque année ne font pourtant l'objet d'aucun financement.

Afin d'accompagner le développement du doctorat, de lutter contre la précarité des doctorants et de limiter les abandons en cours de thèses, **4 500 nouvelles thèses feront l'objet d'une contractualisation** permettant leur rémunération, la limitation de leur durée à 3 ans, l'accès à une protection sociale et une prise en compte dans le calcul des annuités de retraite. 3000 contrats doctoraux supplémentaires seront créés, permettant de financer un tiers des nouvelles thèses par cet intermédiaire, contre un quart aujourd'hui et 1500 conventions CIFRE supplémentaires seront financées afin de doubler le nombre de doctorat ainsi préparés en entreprise. Les conventions CIFRE sont un outil puissant au service de l'innovation dans les entreprises, notamment les PME : elles permettent un enrichissement mutuel entre le doctorant et l'entreprise, et sont un facteur d'insertion professionnelle de qualité des docteurs dans le privé.

Donner à la France les moyens de son ambition universitaire et scientifique



Créer un service commun des formations secondaires et du premier cycle de l'enseignement supérieur, associant étroitement les services de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) à la mise en œuvre du continuum de formation bac-3/bac+3, au sein d'un grand ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Placer le commissariat général à l'investissement (CGI) sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé de l'innovation.

Afin de redonner à l'Etat la pleine maîtrise de sa politique d'enseignement supérieur et de recherche en coordonnant sa stratégie d'investissement et en évitant la dispersion de la prise de décision publique, le commissariat général à l'investissement (CGI) chargé de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir sera placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère chargé de l'industrie et de l'innovation.



Investir un milliard d'euros par an dans l'enseignement supérieur et de la recherche sur le quinquennat.

L'enseignement supérieur et de recherche ont besoin d'un nouvel pour faire face aux enjeux de l'avenir, maintenir le rang scientifique de la France dans le monde, accompagner la hausse attendue du nombre d'étudiants, démocratiser l'accès aux diplômes, revaloriser les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur et renforcer nos capacités de recherche.

L'enseignement supérieur et la recherche, élevés au rang de priorité nationale, constitueront une priorité budgétaire lors du prochain quinquennat. Stagner, ce serait reculer. **Une loi de programmation sera votée dès 2017 pour prévoir une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans.**

Un tiers de cette augmentation sera consacré à la recherche, et permettra de rééquilibrer les financements en faveur des dotations de base des laboratoires afin de redonner aux universités et aux organismes de recherche les moyens de leur politique scientifique et de permettre aux chercheurs de perdre moins de temps à chercher... de l'argent pour travailler. Le volume des financements de l'agence nationale de recherche (ANR) sur appels à projets, qui doivent demeurer complémentaires aux dotations de base des laboratoires, sera gelé.

FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

LES 23 AVRIL ET 7 MAI, JE VOTE POUR
BENOIT HAMON

#HAMON
2017

benoithamon2017.fr
f t @ s y i n

